

BIEN VOYAGER



À L'ARRÊT



PRÉSENTEZ-VOUS AVANT L'HORAIRE



À L'APPROCHE DU BUS FAITES SIGNE AU CONDUCTEUR



MONTEZ PAR LA PORTE AVANT



À BORD



VALIDEZ VOTRE TITRE DE TRANSPORT



ATTACHEZ VOTRE CEINTURE



SAVOIR-VIVRE



SOYEZ COURTOIS



SCOOTER PMR



PAS DE BRUIT / CHAÛT



APPAREILS SONORES



PRODUITS DANGEREUX



ALCOOL / BOISSONS INTERDITES



RESPECTEZ VOTRE ENVIRONNEMENT



ROLLERS, TROTINETTES, NON PLIABLES.



VÉLOS, NON PLIABLES.

PLUS D'INFOS



ALLO Synchro
04 79 68 73 73

Du lundi au samedi de 8h à 19h

> Information

> Réservation TAD et Synchro ACCESS

> Règlement des amendes



Agence multimodale Synchro / SNCF

249 Place de la Gare, 73 000 Chambéry

Du lundi au vendredi de 9h à 17h15

Le samedi de 9h à 16h15

> Vente et Information

> Règlement des amendes

> Objets trouvés

Prise de rendez-vous disponible via le site synchro.grandchambery.fr



Site internet :

synchro.grandchambery.fr

Vacances scolaires 2024-2025

TOUSSAINT

du 18 octobre au
3 novembre 2025

HIVER

du 7 février au 23
février 2026

NOEL

du 20 décembre 2025
au 5 janvier 2026

PRINTEMPS

du 04 avril au
20 avril 2026

ÉTÉ

à partir du 4 juillet 2026

AUCUN BUS NE CIRCULE LE 1^{ER} MAI

Les lignes locales ne circulent pas pendant les périodes de vacances scolaires



Retrouvez Synchro
Mobilités sur les
réseaux sociaux



LE TRI
+ FACILE



PROSPECTUS
TAD / TAD
TAD / TAD

LA MOTTE-SERVOLEX

▲ VILLARD PÉRON

● Villard Marin

● École de la Villette

▼ COLLÈGE DE BOIGNE



LIGNE
SCOLAIRE

951



Synchro
mobilités
— GRAND CHAMBERY —

L'accès à ce service est réservé aux enfants ayant pris connaissance du règlement d'exploitation, munis d'un titre de transport et inscrits sur cette ligne scolaire.



Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

ALLER

VILLARD PÉRON	7:25
VILLARD MARIN	7:35
RONJOUX	7:38
ÉCOLE DE LA VILLETTE	7:40
LA CATONNIÈRE	7:41
COLLÈGE DE BOIGNE*	7:45

RETOUR



COLLÈGE DE BOIGNE*	16:46	17:40
LA CATONNIÈRE	16:50	17:44
ÉCOLE DE LA VILLETTE	16:51	17:45
VILLARD PÉRON	16:56	17:50
RONJOUX	17:00	17:56
VILLARD MARIN	17:06	18:00

Mercredi

ALLER

VILLARD PÉRON	7:25
VILLARD MARIN	7:35
RONJOUX	7:38
ÉCOLE DE LA VILLETTE	7:40
LA CATONNIÈRE	7:41
COLLÈGE DE BOIGNE*	7:45

RETOUR

COLLÈGE DE BOIGNE*	12:15
LA CATONNIÈRE	12:19
ÉCOLE DE LA VILLETTE	12:20
VILLARD PÉRON	12:25
RONJOUX	12:31
VILLARD MARIN	12:35

* COLLÈGE DE BOIGNE : arrêt réalisé sur le parking du collège



Pour consulter le règlement d'exploitation des services de transport scolaire, rendez-vous sur synchro.grandchambery.fr